

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Projet de convention entre la commune de Plateau d'Hauteville et la société Process Management System Energy pour l'obtention de Certificats d'économie d'énergie pour les travaux de renouvellement de 18 luminaires avenue de Lyon

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heure et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Thézillieu sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Philippe EMIN pouvoir à M. Jean Michel CYVOCT, Gaëlle FORAY pouvoir à M. Humbert CRETIER, Karine LIEVIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEOU

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4 Corinne BOYER, Maria GUILLERMET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Soit : 21 présents et 4 pouvoirs

M. le Maire rappelle que le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mis en place par la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005, pour encourager les économies d'énergie.

Les CEE sont attribués aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachatés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre de service ou de primes. De nombreux travaux ouvrent droit aux CEE dans les bâtiments résidentiels et tertiaires, dans l'industrie ainsi que dans l'agriculture, les réseaux de froid/chaleur et les transports.

Une formule de calcul des CEE est obtenue à partir d'une unité appelée « kilowatt heure cumac », définie par l'économie d'énergie réalisée (kWh) en fonction de la durée de vie du produit et d'un coefficient d'actualisation financier et technique lié à l'amélioration de la référence dans le temps.

M. le Maire expose que pour la réalisation des travaux d'éclairage avenue de Lyon, la commune pourrait prétendre à des CEE.

Au regard des travaux envisagés (renouvellement de 18 luminaires, installation d'une horloge astronomique pour éclairage extérieur), l'économie projetée en énergie est estimée à 147 100 KWH cumac.

Cette économie prévisionnelle générerait une prime CEE de 838,47 €.

A cet effet, il est proposé à la commune de signer une convention avec la société Process Management System Energy (P.M.S.E) qui gère le dossier de demande de CEE pour ces travaux.

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable des membres de la commission travaux du 10 juin 2021, M. le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer la convention telle que proposée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Plateau d'Hauteville et la société Process Management System Energy relative à l'obtention de Certificats d'économie d'énergie pour les travaux de renouvellement de 18 luminaires avenue de Lyon.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire


Philippe EMIN

